

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 412-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'y modifier la sous-section 4.18 du document complémentaire concernant les dispositions particulières dans l'aire d'affectation urbaine pour les lots 6 608 722, 6 608 723 et 6 617 041 – Pôle santé à la Ville de Mont-Tremblant* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 27 novembre 2024, est **entré en vigueur le 27 janvier 2025** suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales en date du 17 janvier 2025.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 27 janvier 2025.

(Signé)

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim